

## Séance ordinaire du 20 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le vingt décembre,  
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

**Présents** : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine.

**Excusés** : BOUTON Chloé (pouvoir à FAVIER Alexis),  
GINAS Frédérique (pouvoir à HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane),  
GRÉGAUT Magali (pouvoir à COURTOIS Sandrine),  
VÉLON Guillaume (pouvoir à CHARVET Aurélien).

**Absents** : BREVIER Jacqueline, MABILEAU Loïc.

Mme Florine SYLÉNÉ a été nommé secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22/11/2022.

### **FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Budget 2023 : phase de cadrage.
2. Finances : état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.
3. Copieurs multi fonctions : gestion des contrats.

### **GESTION DU PATRIMOINE**

4. Location précaire du jardin de la boulangerie, sis 125 rue des écoles.
5. Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze : convention pour l'installation d'une station de suivi sur le bief d'Augiors.

### **PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média**

6. Point d'étape suite problème de mitoyenneté.

### **COMMUNICATION**

7. Bulletin municipal 2022 : point d'avancement.
8. Cérémonie des vœux 2023.

### **RESSOURCES HUMAINES**

9. Recrutement d'un agent de gestion et d'entretien des salles.
10. Recrutement d'un agent administratif.

### **SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES**

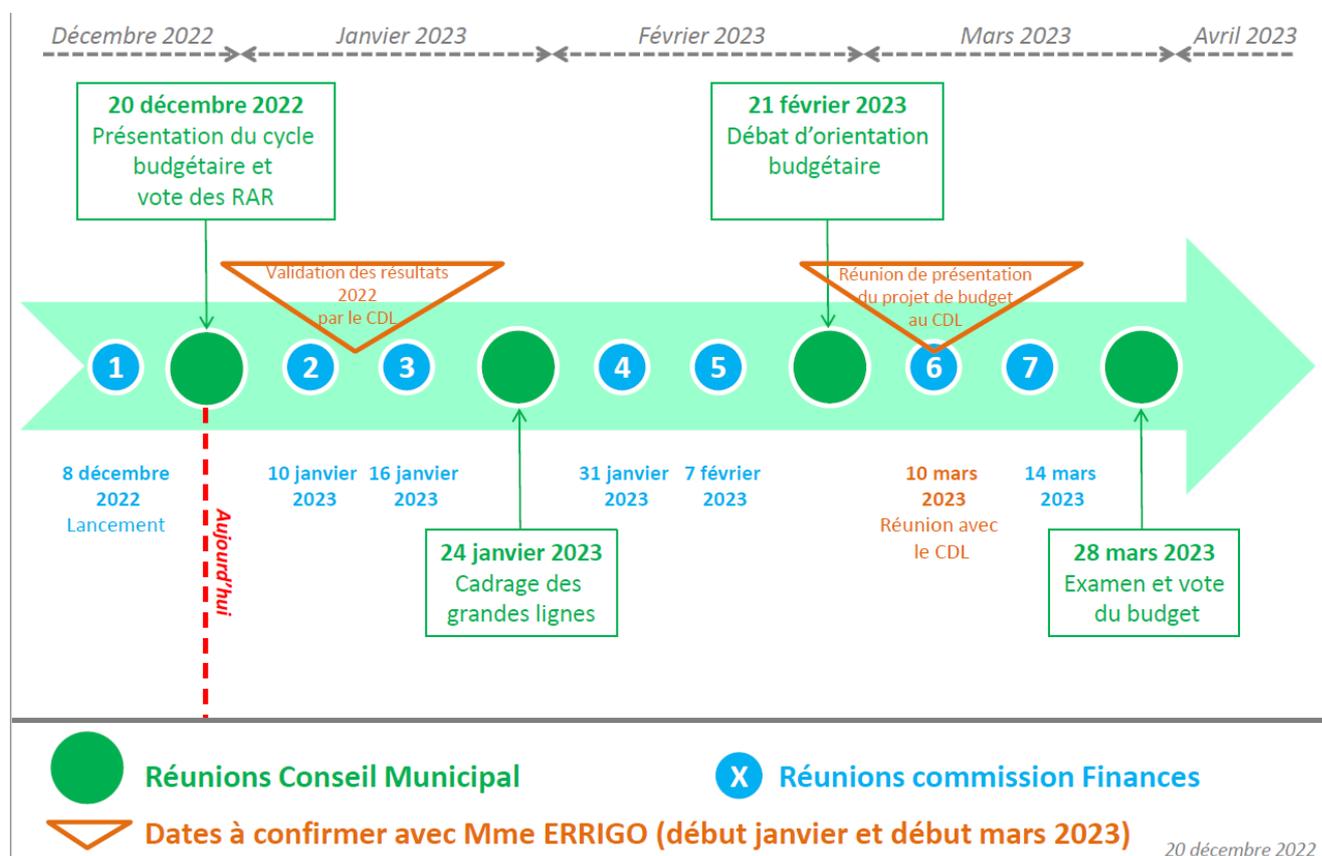
11. Conseil Municipal Enfants et Jeunes : bilan de la fête de Noël du 18 décembre 2022.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Calendrier des réunions 2023.

## 1- Budget 2023 : phase de cadrage.

M. le Maire présente le cycle budgétaire avec les dates de travail de la commission finances et de rencontres ou contacts avec Mme ERRIGO, conseillère aux décideurs locaux, qui restent à confirmer.



M. le Maire précise que l'état budgétaire présenté est arrêté au 16 décembre 2022 et ne tient pas compte des dépenses et recettes enregistrés depuis la dernière réunion de la commission.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente l'état des dépenses et recettes en fonctionnement :

DEPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2020	2021	Budget 2022	2022	Chapitre	Libellé	2020	2021	Budget 2022	2022
011	Charges à caractère général	151 155,70	146 947,22	208 300,00	174 005,60	002	Déficit ou excédent reporté			142 489,38	
012	Charges de personnel	113 625,76	111 772,23	130 600,00	125 883,32	013	Atténuation de charges	3 535,26	749,67	500,00	300,00
014	Atténuation de produits	7 714,88	6 545,88	7 000,00		042	Opérations d'ordre et transfert entre section			5 171,91	5 171,91
022	Dépenses imprévues			755,38		70	Produits des services	10 751,21	8 326,76	15 600,00	17 634,32
023	Virement à la section d'investissement			94 000,00		73	Impôts et taxes	296 029,00	296 226,00	290 000,00	308 349,00
042	Amortissements	30 385,00	90 384,34	35 085,91	35 085,40	74	Dotations et participations	155 915,29	153 444,22	139 000,00	137 583,68
065	Autres charges courantes	144 204,44	168 238,90	166 110,00	163 455,40	75	Autres produits courants	42 779,73	46 378,19	48 190,00	53 232,25
066	Charges financières	5 402,20	4 653,26	3 800,00	3 410,26	77	Produits exceptionnels	3 218,68	67 364,28	4 700,00	9 177,42
067	Charges exceptionnelles		367,30								
	<b>Total</b>	<b>452 487,98</b>	<b>528 909,13</b>	<b>645 651,29</b>	<b>501 839,98</b>		<b>Total</b>	<b>512 229,17</b>	<b>572 489,12</b>	<b>645 651,29</b>	<b>531 448,58</b>
	<b>Déficit</b>	<b>-59 741,19</b>					<b>Excédent</b>		<b>43 579,99</b>		<b>29 608,60</b>

M. le Maire précise que les charges de personnel sont moins élevées que prévues du fait de la mise à disposition gratuite d'une secrétaire contractuelle par le Centre de Gestion de l'Ain. Il ajoute que les recettes ne font pas apparaître le dernier versement DGF à venir, ni le dernier versement du produit fiscal.

En ce qui concerne la participation de la commune versée au SIVOS, il conviendra de voir si le budget reste identique en fonction des ratios recalculés avec une commune adhérente en moins.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente l'état des dépenses et recettes d'investissement :

DEPENSES					RECETTES						
Chapitre	Libellé	2020	2021	Budget 2022	2022	Chapitre	Libellé	2020	2021	Budget 2022	2022
OPFI	Opérations	347 056,17	47 606,45	182 170,58	69 005,97	OPFI	Subventions	16 920,00	15 350,24	85 298,55	3 813,10
	Opérations Financières (remboursements emprunts / part capital)	67 643,18	68 853,08	106 411,91	101 465,69		Opérations Financières (FCTVA, amortissements, taxe aménagement)	76 764,67	196 139,66	203 283,94	74 067,72
	<b>Total</b>	<b>414 699,35</b>	<b>116 459,53</b>	<b>288 582,49</b>	<b>170 471,66</b>		<b>Total</b>	<b>93 684,67</b>	<b>211 489,90</b>	<b>288 582,49</b>	<b>77 880,82</b>
	<b>Déficit</b>		<b>95 030,37</b>				<b>Excédent</b>	<b>-321 014,68</b>			<b>-92 590,84</b>

## 2- Finances : état des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

DEPENSES							
Opération	Libellé	Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
163	Accessibilité salle des fêtes	1 500,00		1 500,00		1 500,00	
204	Programme cœur de village - Sécurisation du bourg - Travaux	3 921,12		3 921,12	2 721,12	1 200,00	1 200,00
207	Stade municipal - Éclairage et travaux	15 000,00		15 000,00		15 000,00	
215	Matériel espaces verts	5 000,00		5 000,00	4 426,80	573,20	
217	Cœur de village - Résidence seniors Logidia - Abords	2 500,00	-150,00	2 350,00		2 350,00	
220	Numérisation du cimetière	2 352,00		2 352,00	2 352,00	0,00	
222	Cœur de village - Espace culturel maison COLIN	45 000,00		45 000,00	8 716,30	36 283,70	66 960,80
224	Remise en état boulangerie	31 522,46		31 522,46	31 220,93	301,53	
225	Archivage	13 500,00		13 500,00	3 020,42	10 479,58	15 000,00
228	Achat parc BÉVY	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
229	Crépi mur Est de la cure	20 500,00	1 150,00	21 650,00		21 650,00	21 644,99
230	Informatisation de la bibliothèque	253,00		253,00		253,00	
231	Columbarium	7 122,00		7 122,00	7 122,00	0,00	
232	Rematériation église	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
233	Aménagement abri bus	2 000,00	-1 000,00	1 000,00	926,40	73,60	
234	Végétalisation cimetière	1 500,00		1 500,00		1 500,00	
235	Lotissement des Quinys	1 500,00		1 500,00		1 500,00	
236	VTU pompiers	9 000,00		9 000,00	8 500,00	500,00	
	<b>Total</b>	<b>182 170,58</b>	<b>0,00</b>	<b>182 170,58</b>	<b>69 005,97</b>	<b>113 164,61</b>	<b>104 805,79</b>

RECETTES									
Opération	Libellé	Subventions accordées		Budget	DM	Budget + DM	Réalisé	Solde	RAR
		%	Montant						
163	Accessibilitésalle des fêtes - DETR	30,00%	1 081,05	1 061,55		1 061,55	1 061,55	0,00	
204	Programme cœur de village - DETR City stade	30,00%	14 249,00	69 817,00		69 817,00		69 817,00	39 480,00
	Programme cœur de village - DSIL sécurisation du village	30,00%	56 400,00						
	Programme cœur de village - Subventions Région	10,00%	30 337,00						
	Programme cœur de village - Subventions Département	15,00%	30 000,00						
206	Éclairage public / Remboursement trop perçu					0,00	388,55	-388,55	
220	Numérisatio du cimetière					0,00	1 176,00	-1 176,00	
224	Remise en état de la boulangerie	50,00%	26 580,00	13 290,00		13 290,00		13 290,00	13 290,00
231	Columbarium	16,66%	7 122,00	1 130,00		1 130,00	1 187,00	-57,00	
	<b>Total</b>		<b>165 769,05</b>	<b>85 298,55</b>	<b>0,00</b>	<b>85 298,55</b>	<b>3 813,10</b>	<b>81 485,45</b>	<b>83 107,00</b>

Les demandes de versement de subventions vont pouvoir être faites en début d'année 2023 puisque les programmes éligibles sont désormais entièrement réalisés.

Objet de la délibération

### 3- Copieurs multi fonctions : gestion des contrats.

Monsieur le Maire explique que la commune a été démarchée par la société AXSAÔNE pour une proposition de renouvellement du parc de photocopieurs.

M. le Maire ajoute que la commune a actuellement un contrat de location du matériel avec la société KOÉSIO avec engagement jusqu'au 29 janvier 2025 et présente un comparatif des offres :

KOÉSIO contrat jusqu'au 29 janvier 2025 :

Matériel	Volume moyen par trimestre	Coût copie	Forfait trimestre	Coût Maintenance	Location / 21 trimestres	Total trimestre
Sharp couleur	3 405 copies noires	0,0045	132,00 € inclus dans	152,77 €	340,80 €	493,57 €
	3 930 copies couleur	0,045	(4 000 copies noires)			
			(2 900 copies couleurs)			
Sharp noir et blanc	Gratuit					
					Total Trimestre	493,57 €
					Total année	1 974,28 €
					Total TTC	2 369,14 €

AXSAÔNE :

Matériel	Volume moyen par trimestre	Coût copie	Forfait trimestre	Coût Maintenance	Location / 21 trimestres	Total trimestre
Xérox couleur	3 405 copies noires	0,00253		108,00 €	365,00 €	473,00 €
	3 930 copies couleur	0,0253	(pas de forfait copies noires)			
			(pas de forfait copies couleurs)			
Xérox noir et blanc	Gratuit					
					Total Trimestre	473,00 €
					Total année	1 892,00 €
					Total TTC	2 270,40 €

M. le Maire précise que la société AXSAÔNE fournit des machines de la marque Xerox. La société s'engage à racheter le contrat en cours. Une indemnité égale au montant des loyers restant à courir, une pénalité de 10% et des frais de restitution du matériel sont dus en cas de rupture du contrat.

M. le Maire fait lecture du courriel envoyé par M. MOREL, représentant de la société AXSAÔNE.

M. le Maire propose de conserver le contrat actuel du fait de l'engagement et du peu de différence de tarif.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

DÉCIDER de ne pas donner suite à la proposition de la société AXSAÔNE pour le remplacement du parc de photocopieurs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DÉCIDE de ne pas donner suite à la proposition de la société AXSAÔNE pour le remplacement du parc de photocopieurs.

Objet de la délibération

**4- Location précaire du jardin de la boulangerie, sis 125 rue des écoles.**

Monsieur le Maire rappelle que le jardin initialement utilisé par les locataires de la boulangerie, parcelle cadastrée sous le numéro B964, est loué par M. GRIMAUD et Mme RODRIGUES BENTO depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020 suite à la signature d'un bail de location précaire révisable qui a été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un an.

Ce bail arrivant à échéance le 31 décembre 2022 et les gérants du local commercial « boulangerie-bar-pizzeria » n'étant pas intéressés par le jardin attenant, M. le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de ce bail de location précaire pour un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023. M. le Maire propose également de conserver le montant du loyer mensuel de 12,50 €, soit 150,00 € pour l'année 2023.

VU la délibération D01364-2020-036 du 2 juin 2020 autorisant la signature d'un bail de location précaire à M. Serge GRIMAUD et Mme Annuska RODRIGUES BENTO pour la parcelle B964 sise 125, rue des écoles,

VU les délibérations D01364-2021-006 du 23 février 2021 et D01364-2021-062 du 23 novembre 2021 autorisant la signature du renouvellement d'un bail de location précaire à M. Serge GRIMAUD et Mme Annuska RODRIGUES BENTO pour la parcelle B964 sise 125, rue des écoles,

VU la non opposition des intéressés au renouvellement du bail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

CONSIDÉRANT que le locataire du local commercial n'est pas intéressé par la location de ladite parcelle,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

ACCEPTER de renouveler le bail de location précaire pour la parcelle B 964 sise 125, rue des écoles, d'une superficie de 446 m<sup>2</sup> à M. GRIMAUD Serge et Mme RODRIGUES BENTO Annuska, pour un usage de jardin ;

FIXER comme base de location un loyer mensuel de 12,50 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit 150,00 € pour l'année 2023 ;

DEMANDER de rédiger une convention d'occupation précaire renouvelable annuellement avec M. GRIMAUD Serge et Mme RODRIGUES BENTO Annuska qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

AUTORISER le Maire à signer la convention d'occupation précaire à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTER de renouveler le bail de location précaire pour la parcelle B 964 sise 125, rue des écoles, d'une superficie de 446 m<sup>2</sup> à M. GRIMAUD Serge et Mme RODRIGUES BENTO Annuska, pour un usage de jardin ;

FIXER comme base de location un loyer mensuel de 12,50 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit 150,00 € pour l'année 2023 ;

DEMANDE de rédiger une convention d'occupation précaire renouvelable annuellement avec M. GRIMAUD Serge et Mme RODRIGUES BENTO Annuska qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation précaire à établir ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

M. le Maire rappelle qu'une visite du jardin ainsi qu'une dégustation des produits avaient été organisées par Mme RODRIGUES BENTO.

---

Objet de la délibération

**5- Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze : convention pour l'installation d'une station de suivi sur le bief d'Augiors.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la sollicitation du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze pour l'installation d'une station de mesure de température et de niveau sur le bief d'Augiors au droit du pont situé chemin des rattes à Saint-Jean-sur-Reyssouze.

M. le Maire précise que M. Benoît BORRON, propriétaire d'une parcelle adjacente a donné son accord pour le passage sur ses terres pour accéder au bief.

M. le Maire fait lecture de la convention pour l'installation du système de mesure qui durera tant que le dispositif installé restera en service.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

ACCEPTER la signature de la convention pour l'installation d'un système de mesure de température et de niveau du bief d'Augiors annexée à la présente délibération ;

AUTORISER le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE la signature de la convention pour l'installation d'un système de mesure de température et de niveau du bief d'Augiors annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

---

**PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média**

**6- Point d'étape suite problème de mitoyenneté.**

Monsieur le Maire présente un compte rendu de la réunion du 12 décembre, en présence de l'Adjoint délégué au patrimoine, M. PAUGET (ADIA), M. CRAMETTE (ADIA) et Mme KLEINE (AKARCHI).

Le but de cette réunion était de déterminer les suites à donner pour l'avancement du projet selon les solutions techniques proposées pour renforcer le mur de pignon :

- 3 contreforts métalliques positionnés à l'intérieur du bâtiment voisin ou à l'extérieur sur la parcelle du projet, pour un montant de 45 000€ HT ;
- dépose et reprise de la charpente et de la couverture voisine et démolition et reconstruction du mur, pour un montant de 60 000€ HT ;
- achat du bâtiment voisin et démolition, le cout des travaux est estimé à 25 000€ HT (hors achat).

Une demande de chiffrage des travaux de reprise de la charpente et de couverture avec détail des travaux et surface du toit a été faite.

Un estimatif a été reçue, le coût des travaux de construction d'un nouveau mur mitoyen ainsi que la réfection de la toiture est estimé à 60 000 € pour 250 m<sup>2</sup> de toiture.

M. CRAMETTE a renvoyé une demande d'estimation détaillée.

Une proposition de réduire la surface de l'espace culturel de 10 m<sup>2</sup> a été faite pour diminuer les coûts et rester dans le budget prévu (environ 25 000 à 30 000 € de moins).

M. le Maire ajoute que se pose aussi la question de la participation de M. TARTARIN aux travaux de réfection de son immeuble.

Un achat du bâtiment pour démolition ne peut être envisagé avant de résoudre le problème de la présence de la chaudière et de la cuve à fioul de la propriété voisine dans le local. La résistance du mur mitoyen suivant avec l'autre propriété voisine doit également être vérifiée.

M. le Maire propose, après réception du détail de l'estimatif des travaux, de présenter les 3 scénarii envisagés à M. TARTARIN, propriétaire du bâtiment concerné par les travaux et de proposer sa participation au financement de ces derniers.

M. TARTARIN propose de vendre l'immeuble au prix de 25 000 €. Une proposition de la commune à l'euro symbolique lui a été faite, ce qu'il a refusé.

M. le Maire présente à l'assemblée le courrier d'accord d'une subvention du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2023 d'un montant de 89 058 € pour 593 720 € HT de travaux, soit 15 %. Les travaux doivent commencer dans un délai maximum de 18 mois, faute de quoi la subvention sera perdue.

M. le Maire rappelle qu'une notification d'accord pour une subvention de 148 430 € au titre de la DETR avait également été reçue et que la Région devrait participer à hauteur d'environ 16 %.

Un dossier a également été présenté à l'ADEME pour d'éventuelles subventions d'accompagnement allant de l'étude de faisabilité à l'installation de la géothermie elle-même. Il se déroule en 3 étapes avec contre-signature du Préfet de région entre chaque étape.

Une nouvelle réunion avec M. TARTARIN est prévue début janvier 2023, la date n'est pas encore fixée.

---

## **7- Bulletin municipal 2022 : point d'avancement.**

Mme l'Adjointe déléguée à la communication fait un point d'étape sur l'élaboration du bulletin municipal 2022 et présente la maquette.

L'impression est prévue début janvier 2023 pour une distribution par les employés municipaux à la mi-janvier.

---

## **8- Cérémonie des vœux 2023.**

M. le Maire propose de décider de l'organisation de la cérémonie des vœux.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication fait la proposition d'un diaporama de présentation par l'ensemble des élus des commissions avec 2 diapositives par commission et un ordre de passage par délégation des adjoints.

La présentation entre autres de la 1<sup>ère</sup> page du bulletin municipal, de la carte de vœux, de la carte de la commune ainsi qu'une présentation de chaque commission peut être faite.

La commande des boissons et du buffet sera faite par Mme l'Adjointe déléguée à la communication auprès des commerçants locaux.

La préparation de la salle se fera à partir de 9 h 00.

---

## **9- Recrutement d'un agent de gestion et d'entretien des salles.**

Monsieur l'Adjoint délégué aux ressources humaines informe que suite à la parution de l'annonce pour le recrutement d'un agent d'entretien des salles, 5 candidatures ont été reçues. Quatre personnes ont été retenues, trois seront convoquées à un entretien, la quatrième s'étant désistée.

---

## **10- Recrutement d'un agent administratif.**

Monsieur l'Adjoint délégué aux ressources humaines rapporte que suite à l'annonce pour le poste de secrétaire de mairie à temps non complet, 17 candidatures ont été reçues. Sur les quatre candidates retenues dans la liste des finalistes et convoquées à un entretien, trois exercent déjà ou ont exercé en secrétariat de mairie.

---

## **11- Conseil Municipal Enfants et Jeunes : bilan de la fête de Noël du 18 décembre 2022.**

Mme l'Adjointe déléguée aux Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques présente un bilan de la fête de Noël avec peu de participants malgré la diffusion sur écran géant du match de la finale de la coupe du monde de football.

Le spectacle de magie présenté était de qualité et a ravi petits et grands.

---

## **Questions et informations diverses**

Le Conseil Municipal a été informé :

- du calendrier des réunions du conseil municipal pour l'année 2023 : les 24 janvier, 21 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 22 juin (jeudi), 25 juillet, 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre et 19 décembre ;
- du courrier de M. Hugo DURAND de demande de prise en charge de l'apéritif des conscrits à l'occasion du banquet des classes du 4 mars 2023. La demande est acceptée ;
- du courrier d'information de l'INSEE du recalcul de la population de la commune qui est portée à 775 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- de l'avancée des travaux d'archivage avec l'élimination d'environ 30 mètres linéaires à mi-parcours, le versement de la subvention pour la 1<sup>ère</sup> tranche ainsi que du dépôt d'une demande de subvention pour la 2<sup>ème</sup> tranche ;
- de la réception d'un courrier concernant le reversement des subventions de GBA, aux huit associations et collège à rayonnement intercommunal, par la commune de Saint-Trivier-de-Courtes. Cette dernière proposait de reconduire les bases des années précédentes, mais suite aux retours de 5 communes qui proposaient de nouvelles bases, elle a décidé de faire un mixte entre

les bases précédentes et les bases proposées par les communes ayant répondu. M. le Maire présente les sommes allouées ;

- de la participation à une nocturne du projet de territoire avec un bilan mobilité, habitat et transition énergétique ;
- du courrier de GBA concernant le programme de mise en place d'énergies renouvelables sur le territoire en lien avec la SEM LÉA (Société d'Économie Mixte LÉA [Les Énergies de l'Ain]) ;
- du nouveau créneau horaire de la bibliothèque le mardi de 16 h 30 à 17 h 30 à partir du 10 janvier 2023 ;
- de la réception d'une carte de vœux de Mme Maryse PAUGET ;
- de l'invitation de la SOCAFL à une dégustation d'huîtres le 26 janvier 2023 à 12 h 00 ;
- de la parution du magazine « Le Trivicourtois » ;
- de la réception du bulletin municipal de Vescours ;
- de la parution du « Grand Mag » de Grand Bourg Agglomération ;
- de la parution du magazine du Conseil Départemental de l'Ain « Ici c'est l'Ain » ;
- du palmarès 2022 des entreprises de l'Ain paru dans le hors-série de l'Eco de l'Ain ;
- M. l'Adjoint délégué aux réseaux secs et humides annonce que la société EIFFAGE effectue actuellement des études pour le déploiement de la fibre sur le territoire de la commune non encore desservi. Une fin de travaux d'extension du réseau est prévue pour fin de l'année 2023. En ce qui concerne le raccordement de la mairie au réseau, des demandes de tarifs ont été faites aux opérateurs C'PRO et SFR. Nous sommes toujours en attente de la réponse d'ORANGE pour une proposition de contrat fibre ;
- Mme l'Adjointe déléguée au cadre de vie et à l'environnement remercie l'ensemble des participants pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de Noël ;
- une réunion de la commission urbanisme est prévue le 26 décembre 2022 à 17 h 30 pour traiter les dossiers en attente.

---

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 20.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 24 janvier 2023 à 20 heures 30.

La secrétaire de séance  
Florine SYLÉNÉ

Le Maire  
Jacques SALLET